



Allianz in den Alpen
Alliance dans les Alpes
Alleanza nelle Alpi
Povezanost v Alpah

Résolution à l'attention de la 7^{ème} Conférence alpine

Nous les maires, syndics et présidents de 140 communes situées dans sept Etats de l'espace alpin, réunies dans le réseau de communes "Alliance dans les Alpes", demandons aux ministres de l'environnement des Etats alpins et de l'Union européenne, à l'occasion de la septième conférence ministérielle sur les Alpes (7^{ème} Conférence alpine) des 19 et 20 novembre 2002 à Merano/I, de veiller à ce que toutes les parties contractantes ratifient promptement les neuf protocoles d'application actuels de la Convention alpine.

En tant que communes de montagne et de plaine confrontées chaque jour aux problèmes actuels des Alpes, nous considérons que la Convention alpine constitue une base idéale à une stratégie commune et internationale de mise en œuvre d'un développement durable dans tout l'espace alpin. C'est pourquoi la collaboration entre nos communes s'est établie sur le fondement de ce traité international en faveur de la protection et du développement durable des Alpes.

L'Année de la montagne décidée par l'ONU devrait être l'occasion pour toutes les parties contractantes – l'Allemagne, la France, l'Italie, le Liechtenstein, Monaco, l'Autriche, la Suisse, la Slovénie et l'Union européenne – de ratifier l'ensemble des protocoles de la Convention alpine. Nous sommes heureux que trois Etats – le Liechtenstein, l'Allemagne et l'Autriche - aient déjà ratifié tous les protocoles. Nous invitons les autres parties contractantes à suivre rapidement cet exemple.

Nous demandons également à la 7^{ème} Conférence alpine de mettre en place un secrétariat permanent de la Convention alpine et d'assurer son fonctionnement immédiat.

Parallèlement à cela, nous, les maires de communes alpines ayant déjà commencé depuis longtemps à mettre en pratique la Convention alpine, demandons aux parties contractantes de ladite Convention de mettre en œuvre ces protocoles le plus rapidement possible. De plus, il convient d'accorder un soutien financier aux projets développés à différents niveaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, en vue d'appliquer sur place la Convention alpine et ses protocoles mais aussi de favoriser la collaboration et les réseaux internationaux.

Décidé à l'unanimité le 26 octobre 2002 par l'Assemblée annuelle du réseau de communes "Alliance dans les Alpes", à Salquenen/CH.

Pour le réseau de communes "Alliance dans les Alpes"

Rainer Siegele, 1^{er} président

Antonio Zambon, 2^{ème} président